

Edito'

## Mai 2026, l'UL fête les 80 ans de la Sécu !

Non non, nous n'avons pas de pête au casque, ne sommes pas attardés, nous fêtons bien les 80 ans de la Sécu cette année quand l'anniversaire de cette grande dame a plutôt été célébré sur 2025.

2025, ce sont les ordonnances, le cadrage, ce qui est retenu dans l'histoire officielle.

Mais une mise en lumière d'un texte, si important soit-il, ne dit rien du contexte, des exigences sociales, des combats menés, des enjeux de classe.

Celui que nous fêterons, c'est Ambroise Croizat, le père de la Sécu, évacué de cette histoire officielle.

Et on comprend les tenants du système qui ont effacé un ministre issu de la classe ouvrière, métallo, cégétiste, résistant, député communiste. Il se battra avec acharnement pour lui conserver toute sa substance utopisante, sa saveur universaliste. La CGT y mettra tout son poids, ses militant-es pour faire rapport de force, pour construire ou aménager les 1ères caisses primaires d'assurances maladie. Parce que les attaques contre elle seront incessantes.

Nous avons choisi la date du 22 mai, du date à date. Le 22 mai 1946, la Sécu naît concrètement car A. Croizat présente devant l'Assemblée constituante le projet de loi sur la généralisation de la Sécu. Une vraie révolution sociale ! C'est l'exclusion du grand patronat et des groupes privés par et pour les travailleur-es ! Les risques de la vie ne sont plus ouverts à spéculation et profits mais relèvent des pratiques solidaires, du bien commun, de la socialisation. C'est un vrai projet de société !

Alors, le 22 mai 2026, nous serons là avec nos camarades d'Alternative mutualiste, la mutuelle ouvrière et militante.

A 15h, nous rendrons hommage au ministre des travailleur-es en apposant une plaque mémorielle dans notre local (sur invitation)

A 18h, au Rex, débat public pour comprendre comment et pourquoi nos mutuelles sont de plus en plus chères.

Ces 2 initiatives ne sont pas des fins en soi mais un point de départ. La Sécu a été l'utopie d'hier, elle doit devenir l'utopie de demain. A nous de construire ce chemin !





## Non au « Règlement retour » ! Ne laissons pas l'Union européenne céder à l'inhumanité et à la xénophobie !

Le « Règlement retour », adopté par le Parlement européen jeudi 26 mars 2026, constitue une nouvelle étape de la politique migratoire indigne qui transforme l'Europe en une forteresse et la rend complice de violations répétées des droits humains. L'objectif est une fois encore de renforcer la politique d'expulsions des étrangères et étrangers en situation irrégulières, qui sont déjà quotidiennement maltraité-e-s dans la plupart des Etats, et soumis-es à des procédures attentatoires aux droits et libertés fondamentales.

Sous les applaudissements nourris des eurodéputé-e-s d'extrême droite, et de celles et ceux de droite qui les ont rejoints sans honte, le Parlement fait un pas de plus vers l'infamie. Ces propositions évoquent la brutale politique de l'immigration étatsunienne dont l'ICE est l'incarnation.

**La création des « hubs de retour »**, ces centres d'expulsion pour migrant-e-s, installés dans des Etats extérieurs à l'UE, autoriserait à détenir dans des pays où elles n'ont aucun lien, puis à expulser par la force, des personnes déboutées de l'asile. Cette nouvelle externalisation serait institutionnalisée sans contrôle ni garde-fou réel - loin de yeux et des oreilles des ONG, là où le respect des droits fondamentaux est souvent négligé. La possibilité d'enfermer des mineur-e-s, de confisquer les documents d'identité, l'allongement de la durée de rétention de 18 à 24 mois - le dispositif prévoyant même au mépris de toutes les des normes juridiques internationales la possibilité d'une durée illimitée quand un risque pour la sécurité serait identifié - constituent à l'évidence un pas supplémentaire vers la légalisation de la criminalisation des personnes migrantes.

L'application de ce texte généraliserait **une traque policière organisée et discriminatoire**, alors que le harcèlement policier sème déjà la terreur auprès des personnes étrangères ou racisées. Le dispositif rendrait possible de restreindre leur liberté de circulation, de fouiller leurs effets personnels, d'autoriser les perquisitions sur les lieux de vie, et instaurerait une interdiction d'entrée sur le sol européen de façon permanente.

Autorisant le **partage de données à caractère personnel** avec des pays ne disposant pas de garanties suffisantes, le règlement inclut aussi une reconnaissance mutuelle des décisions prises par tel ou tel Etat membre, l'objectif étant par exemple qu'une décision prise en France puisse s'appliquer en Espagne et vice versa.

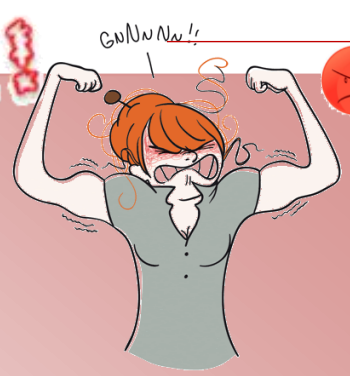
De telles mesures constituent des violations des droits fondamentaux, exposeront davantage de personnes à des situations dangereuses, accroîtront leur vulnérabilité et leur précarité juridique et sociale. Dénonçons ces choix coercitifs, punitifs, ces politiques mortifères et inhumaines !

Les migrations et les personnes en exil ne sont pas des menaces ! Nous devons renouer avec l'hospitalité, offrir protection, logement, soins, éducation, et accès aux droits à celles et ceux qui participent pleinement à la richesse économique, sociale et culturelle des sociétés où elles et ils trouvent refuge et vivent.

Les trois institutions de l'UE - la Commission, le Conseil et le Parlement - vont désormais entamer des négociations afin de mettre au point un texte final. Nous devons faire entendre notre indignation et empêcher l'Europe de bafouer toutes ses valeurs humanistes !

Les organisations du collectif **Né-es ici ou venu-es d'ailleurs** appellent à une large mobilisation de la société civile, des citoyennes et citoyens, pour dénoncer ce texte honteux et défendre un autre projet de société, humaniste, solidaire et égalitaire.

# COUP DE GUEULE!



Chaque fois qu'on passe à la pharmacie, qu'on demande un RDV médical, ou que nous recevons nos remboursements, qu'on paie la mutuelle, on ne peut faire que la gueule !

On a tous ce ressenti individuel mais c'est une question collective hautement politique et au cœur de la lutte des classes.

La santé, celle des travailleur-es bien sûr (les riches n'ont pas ce problème !) est livrée aux marchands de soupe qui entendent faire du profit avec leurs mutuelles cosmétiques qui cachent les requins de la finance.

Les pubs se démultiplient pour tenter de nous convaincre qu'une telle serait plus humaine qu'une autre, plus soucieuse de notre « moi ». Mais quel foutage de gueule ! Parce que ça se joue de plus en plus au pouvoir d'achat, au « panier de soin ». Pas de souci si tu as les moyens de raquer.

Mais les autres, tous les autres, Nous, les majoritaires, toutes et celles et ceux qui ne peuvent déjà plus payer une complémentaire ?

La recette nous est connue : on calcule les soins, on renonce à certains, on ne part pas en vacances, on rogne sur autre chose, on se fait du mouron, on espère continuer à tenir.

Alors, il est peut-être temps de réfléchir, d'organiser la résistance, de poser les vraies questions, de construire « la fuite » vers les vraies mutuelles de travailleur-es qui existent encore pour développer la résistance et nous consolider face aux loups du marché.

Parce que si on ne se bouge pas le cul, il n'y aura plus de Sécu !



## Le 100% Sécu, de quoi parle-t-on ?

C'est une formule que l'on retrouve souvent, comme une espèce de mantra, parce qu'on ne trouve pas forcément sa ou plutôt ses déclinaisons. Il y a donc un vrai risque à ce que le 100 % Sécu ne soit qu'un slogan, en absence de mise en débat donc d'appropriation. Ce serait signer pour le rétrécissement voire l'absence de résistances et de stratégies de luttes.

C'est d'autant plus vrai que le capital nous enferme la pensée dans des logiques comptables, qu'il nous habitue à penser uniquement en termes de soins/remboursement, y compris le revendicatif qui porte souvent sur les seules questions de son financement, ce qui n'est pas assez large non plus, malgré son importance.

Nous devons en sortir, ne serait-ce qu'en repartant de sa vocation profonde pour ré-élargir les horizons : couvrir tous les risques de la vie. C'est le ciment, tout simplement parce que ça nous permet de reposer le principe de son universalité, de son accessibilité pour toutes et tous, donc de son égalitarisme. Là, on voit bien que finalement la Sécu est un vrai projet de société à elle seule et qu'elle s'inscrit de fait au cœur de la lutte des classes. On peut à nouveau sentir toute la puissance de son côté émancipateur...

### 80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



**LE 100% SÉCU**  
**UNE IDÉE À RENFORCER !**

Si l'on entre par universalisme et égalitarisme, la question naturelle qui vient derrière, c'est qui décide alors ? Poser le ciment nous permet d'accéder à la question de la démocratie sociale.

Ces 2 strates sont les ingrédients qui peuvent et doivent nous permettre de repolitiser le débat. C'est la condition pour affermir les déclinaisons, refonder de l'exigence sociale, construire du rapport de forces. A défaut, nous nous condamnons à rester sur un faible nombre de convaincu-es, avec des batailles à la marge. Et ce n'est pas cela qui est attendu par celles et ceux qui font tourner la société par leurs travaux.

## Envie de mordre ?



**Profits de Total** : plus de 1 milliard de dollars (870 millions d'euros) au mois de mars, grâce à sa stratégie de spéculation sur le carburant.

**Etat français** : pour 1 L de SP95 à 1,90 près de 1,14 partent en taxes.

La France est au 5<sup>e</sup> rang des pays les plus taxeurs de l'UE sur l'essence, et au 1<sup>er</sup> rang sur le diesel (moyenne UE à 0,57 € pour l'essence et 0,47 € pour le gazole).



**Italie** : décret réduisant de 0,25 € par litre le prix du gazole, de l'essence et du GPL.

**Portugal** : prolongement des réductions fiscales sur les carburants.

**Espagne** : préparation d'un paquet fiscal avec baisses de TVA et remises au litre.

**Serbie** : baisse de 20 % ses accises pour soulager les ménages.

**Nous ? NADA !!**



# Le R.N. comme parti à la fibre sociale ou le foutage de gueule absolu !

Fondé par d'anciens pétainistes, par d'anciens de la Waffen SS, par des fascistes et des collaborationnistes non repentis, par des antisémites et par des révisionnistes notoires, le Front National devenu Rassemblement National dans les années 2010 aurait, paraît-il, abandonné son logiciel ultra-libéral des années 80 et opéré un tournant social. C'est ce que mettait en tout cas en avant, en 2007, sa plate-forme programmatique qui entendait faire du FN le défenseur des « petits, des obscurs, des sans-grades, des travailleurs pauvres ou retraités ».

Mais quel culot ! Quelle imposture ! Car derrière un « patriotisme économique » pourfendant les profiteurs de la mondialisation et une pseudo lutte contre « l'insécurité sociale », rien n'a changé en terre lepéniste : Le FN devenu RN reste un parti pro-patronal opposé à toute avancée sociale.

Ainsi en est-il de sa vision de notre Sécu : Elle repose en effet sur des piliers fondamentaux comme l'universalité et le droit du sol (pour ses bénéficiaires), qui sont en totale contradiction avec le concept de « préférence (rebaptisée prudemment « priorité ») nationale » que les Le Pen, Bardella et consorts mettent à toutes les sauces (santé, prestations sociales, logement, travail...). L'extrême droite, sous une apparence faussement sociale, affiche clairement une politique de division et de haine entre territoires avec l'opposition systématique des périphéries délaissées et des métropoles qui auraient tout, et entre travailleur.se.s avec son obsession anti-immigration et sa sempiternelle stratégie du bouc-émissaire, comprenez ici l'immigré.

Sauveur de la Sécurité sociale, comme le RN tend à nous le faire croire ? Que nenni ! Il ne s'attaque par exemple en rien à son déficit puisque son dada c'est les exonérations de cotisations patronales (pour les salaires allant jusqu'à trois fois le Smic), peu important les impacts que cela aurait sur le calcul de la retraite ou du chômage. En d'autres termes, ce qu'il vise c'est la diminution du salaire socialisé. Et il est évidemment exclu de faire payer les plus riches et les entreprises. Par contre, il faut naturellement supprimer l'aide médicale d'Etat (A.M.E).



Ben oui ! Chacun.e sait que tous les maux de notre société proviennent de l'immigration, et que notre système de protection sociale est mis à mal par toute une cohorte de profiteur.se.s, d'assisté.e.s et autres tricheur.se.s... Alors que la fraude sociale (3,1 milliards d'euros en 2025) est avant tout le fait de vrais escrocs souvent très organisés, l'extrême droite préfère sanctionner les simples assuré.es sociaux.ales. Avec la complicité d'une partie de la droite et de la Macronie, les député.e.s du RN ont d'ailleurs fait adopter par l'Assemblée nationale un amendement renforçant les pénalités financières imposées aux fraudeur.se.s le 30 mars dernier.

Mais silence total au sujet des fraudes fiscales (25 milliards d'euros en 2025) des plus riches et des patrons. Circulez, il n'y a rien à voir !

Il faut donc l'affirmer haut et fort : Le RN est un imposteur ! Il n'est pas du tout un parti au service des droits et des intérêts des travailleur.se.s, des retraité.e.s, ou des chômeur.se.s. Il est en totale opposition avec tout ce que défend la CGT. Pire, il est un véritable poison et un danger mortel !



# Cachez ces ouvriers, cachez ces ouvrières.

Cachez ces salariés, ces travailleuses et ces travailleurs de tous les métiers de la création. Cachez tout leur travail, leurs œuvres, leur sueur, leur peine. Cachez leurs mains, leurs dos, leurs bras, leurs jambes et leurs visages. Cachez leurs organes mités par l'amiante ou le benzène. Cachez leurs cancers, leurs accidents, leurs dépressions, leurs fatigues. ... Cachez leurs salaires dévalués, leurs contrats précaires, leurs droits diminués. Cachez leurs voix, surtout, les faire taire. Cachez leurs banderoles et leurs drapeaux. Cachez les taches de sang sur le pavé. Cachez le nom de leurs morts. Cachez leurs conquêtes, leur droit à la retraite, leur droit à congés payés, leur droit à une journée de travail qui laisse du temps au reste de la vie, leur triste droit d'être malades.... Cachez leur existence, leur fierté, leur dignité.

Et cachez les profits d'une poignée de la classe des privilégiés.

Cachez-vous enfin ! Honte à vous ! Honte à vous qui attaquez le Premier mai, qui voulez le grignoter, qui voulez le désacraliser, qui voulez le profaner. Honte à vous qui ne le faites pas par hasard. Le Premier mai est un jour de deuil et de fête, un jour de mémoire et de combat. Le Premier mai est une proclamation, il rend visible ce que vous voudriez laisser dans l'ombre : l'exploitation, l'inégalité, l'indignité, l'espoir, la force, la force de l'union, les défaites passées de votre camp et celles à venir. Ce Premier mai fait tâche sur ces habits qu'on voudrait immaculés. Frottez, frottez, pour l'enlever. Effacez la trace, effacez les traces. Comme si le capitalisme devait être sauvé. Cachez-vous derrière des arguments de pacotille, trouvez des justifications pour sauver la face, et perdez-la à chaque mot. Faites-vous un alibi de l'artisanat, qu'il faudrait défendre pour de vrai. Vous n'avez d'argument que le commerce et le marché, comme si le temps de quelques heures, on ne pouvait pas s'arrêter.

Cachez ce symbole, qui depuis si longtemps vous insupportait. Cachez ce monument, essayez de le vider de son sens, de sa force, de sa portée. Cachez encore, cachez toujours. Crachez encore, crachez toujours, car votre geste est un crachat à la figure du mouvement ouvrier, car votre geste est une insulte, une injure, une marque de mépris, une tentative de refaire l'histoire, une volonté d'humiliation.

Il est à nous le Premier mai, vous ne l'effacerez pas. C'était en 1891 à Fourmies. Neuf d'entre nous sont morts ce jour-là. Combien d'autres avant. Combien d'autres après. Ce jour-là pose une pierre blanche, celle de notre dignité. Le Premier mai porte plus haut la République que vous ne le ferez jamais.

**Pierre Dharréville**

**Ancien député des Bouches-du-Rhône, Pierre Dharréville est à l'origine d'une proposition de loi visant à inscrire la Sécurité Sociale dans la Constitution en 2024.**



*Crédit : Mécanicien  
travaillant sur  
une pompe à vapeur  
(Lewis Hine, 1920)*



# GUERRE A LA GUERRE !

La guerre, c'est le moyen du capitalisme pour diviser les travailleur-es et d'accroître encore plus ses profits. Ce sont les populations qui en subissent les conséquences.

Les dernières interventions étatsuniennes et israéliennes ont déjà ajouté des milliers de morts de femmes, d'enfants, de personnels médicaux de journalistes, aux dizaines de milliers à Gaza et en Cisjordanie. La guerre au Soudan pour l'accaparement des ressources pétrolière se poursuit dans la plus grande indifférence...

Tout cela pour le plus grand bénéfice des multinationales du monde entier, des fabricants d'armes, des entreprises pétrolières, au détriment des populations du Monde entier qui voient les prix augmenter.

La guerre n'a jamais rien apporté aux populations, si ce n'est une misère aggravée pour les plus faibles et des profits toujours plus grands pour les plus riches qui veulent par tous les moyens s'approprier les richesses de notre planète, et continuer de diriger la planète à, leur profit. Eux ne subissent ni les bombardements, ni les famines, ni les privations.

En France, le gouvernement et ses relais utilisent un langage guerrier pour imposer des baisses de budget pour les secteurs les plus vitaux de la société : Education, protection sociale, services publics. Et augmenter le budget militaire jusqu'en 2030. Et les femmes sont sommées d'enfanter pour réarmer la France ! On nous fait peser la menace d'une guerre pour enrichir les industriels de l'armement.



Le droit international est bafoué par Trump, Netanyahou, Poutine, Les mollahs iraniens... et légitime la lutte des peuples pour leur terre, leur indépendance.

Des millions d'américains rejettent la politique de Trump. Dans tous les pays, des voix se font entendre contre l'impérialisme étatsuniens, l'accaparement des terres palestiniennes, et maintenant libanaises par Israël, contre le blocus imposé à Cuba, malgré le silence assourdissant de la plupart des gouvernements.

La CGT de tout temps s'est battue pour la paix, une paix juste basée sur le respect des droits humains, de la nature, la justice sociale, et le respect des traités internationaux. Aujourd'hui, comme hier nous crions : **GUERRE A LA GUERRE !**



# L'interview !

## Francis Balay (président d'Alternative mutualiste)

**L.P.R. : Francis, nous te connaissons depuis toujours militant acharné de la Sécurité Sociale, militant mutualiste passionné. C'est quoi ton socle ? Ton ciment ?**

F.B. : Depuis sa création en 1945 la Sécurité sociale est critiquée négativement et attaquée frontalement ou de façon pernicieuse par les forces réactionnaires qui n'ont jamais accepté cette **immense conquête sociale**. La Sécurité sociale est le résultat des luttes ouvrières mais aussi le fruit de la résistance pensée et réfléchi pour reconstruire un pays exsangue en raison de la guerre 39/45 et du pillage économique organisé par le régime hitlérien et la collaboration.

Les mutuelles de travailleur-es ont immédiatement participé et soutenu cette avancée majeure. Les responsables mutualistes de l'époque issus-e des sociétés de secours mutuelles s'étaient pleinement engagé-es contre le fascisme et étaient disponibles pour réussir ce **défi extraordinaire**.



Crédit photo. : L'Humanité

**L.P.R. : Comment analyses-tu les enjeux d'aujourd'hui ?**

F.B. : Le projet de « grande Sécu » préconisé aujourd'hui n'a rien de commun avec ce qui a été mis en place par le ministre cégétiste et communiste Ambroise Croizat. Il est présenté comme une disparition des couvertures complémentaires des mutuelles et assurances privées et un remboursement à 100 % par la Sécu. Il se couvre du mot « d'universalité » qui résonne si fort au pays des Lumières, mais en réalité c'est une **nouvelle entourloupe néolibérale**.

C'est donc un panier de soins limité, avec à côté des tarifs libres et non remboursés. La seule alternative sera de prendre une assurance privée, devenue alors « supplémentaire », rien d'universel dans ce funeste projet !

Cette éviction de la cotisation sociale engagée de longue date pour la remplacer par l'impôt et les transferts de charges sur les citoyens pose de graves problèmes d'accès aux soins et à la prévention pour toutes et tous mais aussi de **démocratie sociale**. La démultiplication de l'ouverture au privé, via les assurances et les grands groupes privés de santé serait dramatique pour les citoyens et l'économie du pays.



## L'interview ! (suite)

**L.P.R. : Ambroise Croizat disait « On reçoit selon ses besoins, on contribue selon ses moyens. » Pour toi, c'est la matière pour construire et avancer sur le revendicatif ?**

**F.B. : OUI ! L'état sanitaire du pays exige une expansion du système. Donc de remettre à plat le financement de la Sécu, d'autant plus que le déficit s'est creusé de plus 35 milliards d'euros avec les remises de cotisations durant la crise Covid-19. Ce déficit ne doit pas donner lieu à une austérité renforcée ! Or, c'est ce qui est en cours avec le cantonnement de la dette correspondante dans la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) à laquelle la CRDS est affectée.**

**La création monétaire doit être mobilisée pour rembourser la dette. Il faut en effet de l'air, comme lors de la création de la Sécurité sociale, financée par avances monétaires dès 1946 et après.**

**Il faut étendre l'assiette aux produits financiers des entreprises et banques (232 milliards d'euros en 2020 et 312 milliards d'euros en 2019) par une cotisation additionnelle. Cela ferait 40 à 60 milliards de recettes supplémentaires immédiates pour l'ensemble des risques de la Sécurité sociale, si on applique un taux moyen patronal de 20 %. Cette idée a grandement progressé grâce aux multiples débats organisés.**

**L.P.R. : Pour la Cgt et pour vous, mutuelle ouvrière, assurer le financement de la sécurité sociale ne peut pas, ne doit pas passer par la CSG ou la TVA...**

**F.B. : OUI ! La cotisation sociale doit redevenir le cœur du financement, pour réintroduire un lien avec l'entreprise et la création de richesses. Cela implique l'extinction progressive de la CSG. La cotisation doit continuer à être calculée sur la masse salariale et l'on ne doit pas céder au leurre d'une assiette valeur ajoutée. On comprend pourquoi le grand patronat et le grand capital n'ont cessé de réduire les cotisations sociales : c'est une prise au détriment des profits, pas sur une prise des salaires même si elle va au monde du travail pour une part majoritaire ! Une prise pour développer les êtres humains, pas pour développer les moyens de production matériels.**

**Mais il faut une modulation pour modifier progressivement et profondément le comportement des entreprises : une modulation du taux patronal à la hausse pour les entreprises qui taillent dans l'emploi, les salaires, la formation. Celles qui les développent seraient ainsi favorisées et incitées donc à accroître la base de financement, donc aussi les capacités des salariés, potentiel de création de richesses. Cette proposition majeure progresse dans les consciences. En ce qui concerne l'hôpital public qui utilise 50% des dépenses de santé de la sécu en prenant en charge les pathologies les plus lourdes de la naissance à la mort. il faut absolument sortir de la T2a, du numerus clausus, former et embaucher immédiatement du personnel par milliers. Investir dans la santé et la protection sociale c'est bon pour la santé des gens et l'économie du pays.**

**L.P.R. : L'UL participe avec gourmandise à vos universités d'été, construites dans et par les pratiques d'éducation populaire. Vous y affirmez des choix très clairs et très assumés...**

**F.B. : OUI ! Alternative mutualiste fait le choix du pôle public du médicament et de la vaccination. Fait le choix de l'amélioration immédiate des remboursements Sécurité sociale. Fait le choix de la suppression de la taxe sur les salaires et de toutes les taxes qui pèsent sur les cotisations mutualistes. Fait le choix de la démocratie sociale avec le retour des élections à la Sécurité sociale des représentants des assurés sociaux. Fait le choix qu'une partie des richesses créées serve au développement des êtres humains, qu'ils soient travailleur-es ou pas. Fait le choix de la solidarité contre l'individualisme et le chacun pour soi ! Alors, Ensemble, on continue !**



## Ambroise Croizat : Une vie au service des travailleurs

**28 janvier 1901** : Naissance à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie).

**1916** : Ajusteur-outilleur à Lyon. Adhésion à la CGT et aux Jeunesses socialistes.

**1926** : Départ pour Moscou pour représenter la France à l'Internationale communiste des jeunes durant dix-huit mois.

**1928** : Secrétaire de la Fédération CGTU des Métaux, puis membre du Bureau confédéral en 1931.

**1932** : Membre du comité central du Parti communiste.

**3 mai 1936** : Député de Paris.

Dans le contexte du Front Populaire, A. Croizat prend une part active à l'élaboration des grandes lois sociales obtenues par les grèves et occupations en mai-juin.

**Automne 1936** : Secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, après la réunification de la CGT.

**Septembre 1939** : Membre du Groupe Ouvrier et Paysan rassemblant la majorité des députés communistes qui avaient approuvé le Pacte germano-soviétique.

**Octobre 1939** : Arrestation puis déchéance de son mandat de député.

**Avril 1940** : Condamnation à la privation de ses droits civiques et politiques et à l'emprisonnement.

**Mars 1941** : Transfert au bagne de Maison-Carrée, en Algérie.

**Février 1943** : Libération (trois mois après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord). Délégué par la CGT clandestine auprès du gouvernement provisoire d'Alger puis membre, en novembre, de l'Assemblée consultative provisoire jusqu'en août 1945.

**Octobre 1945** : Réélection comme député de Paris.

**Octobre 1945** : Ordonnances émanant du programme du CNR instituant la Sécurité Sociale.

Tout en s'appuyant sur le travail d'Alexandre Parodi, son prédécesseur, et en bénéficiant des compétences techniques de Pierre Laroque, premier directeur de la Sécu, Croizat impulsera la création du régime général de Sécurité sociale qui sera mis concrètement en œuvre par les militants de la CGT (La CFTC refuse alors le principe de la caisse unique et reste en dehors du mouvement).

**21 novembre 1945 - 4 mai 1947** : Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les gouvernements de Gaulle, Gouin, Bidault et Ramadier.

- ✓ **3 décembre 1945** : Premier discours en tant que ministre à l'Assemblée : « Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. »
- ✓ **25 février 1946** : Loi rétablissant la durée hebdomadaire du travail abaissée à 40 heures instituée par le Front populaire mais remise en question sous la pression patronale et son retrait par le régime vichyste. Majoration des heures supplémentaires : 25 % jusqu'à la 48e heure et 50 % au-delà et limitation de leur nombre à 20 heures par semaine (cf. Reconstruction) en les subordonnant à l'autorisation de l'inspection du travail après consultation des syndicats.
- ✓ **16 mai 1946** : Loi (votée à l'unanimité) renforçant les comités d'entreprise, en ramenant à 50, et non 100, le nombre de salariés à partir duquel une entreprise aurait un comité d'entreprise, en obligeant les patrons à consulter le CE en matière de gestion et de marche de l'entreprise, et prévoyant la communication des documents remis aux actionnaires, l'assistance d'un expert-comptable, les 20 heures de délégation, etc.

LE MINISTRE DES TRAVAILLEURS

## Repères (suite)

- ✓ **22 mai 1946** : Loi organisant la Sécurité Sociale, rassemblant en une seule caisse gérée par des représentants syndicaux toutes les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail.
- ✓ **14 juin 1946** : Décret promulguant le « Statut du mineur ». En avril, sous l'impulsion de Marcel Paul, une loi avait créé les Charbonnages de France, entreprise publique regroupant alors la quasi-totalité des mines de houille en France.
- ✓ **30 juillet 1946** : Arrêté portant suppression de l'abattement de 10 % sur les salaires féminins, garantissant aux femmes des salaires égaux aux hommes et ce, dans toutes les branches professionnelles.
- ✓ **11 octobre 1946** : Loi créant la médecine du travail.
- ✓ **30 avril 1947** : Loi sur le 1<sup>er</sup> mai (férié, chômé et rémunéré)

**11 février 1951** : Mort à l'Hôpital Foch de Suresnes (Seine, aujourd'hui Hauts-de-Seine) à 51 ans. Une foule impressionnante (on parle d'un million de personnes) accompagne ses funérailles au Père-Lachaise.

## Ensemble contre Trump !

Avec son blocus sur le pétrole, Trump étouffe la population de Cuba depuis plusieurs mois. Il brandit également la menace des tarifs douaniers contre les pays qui oseraient envoyer des barils. Résultat : le réseau électrique n'a pas tenu le choc, les hôpitaux peinent à fonctionner et des millions de personnes se retrouvent avec de la nourriture avariée. Un peu de pétrole a pu entrer, mais cela ne suffira pas à long terme. La situation empirera rapidement si les États-Unis lancent une invasion.

Nul n'a le droit de couper les vivres à une population entière pour provoquer un changement politique. Nul n'a le droit de menacer les pays susceptibles d'aider cette population.

C'est pourtant ce qui se déroule sous nos yeux. Si les responsables politiques se contentent de réponses timides et isolées, le président américain n'aura aucune raison d'arrêter. Trump a même affirmé à des journalistes qu'après le Venezuela, Cuba suivrait. Sans compter les multiples attaques qui seraient prévues sur le reste de l'Amérique latine.



Cependant, si les États latino-américains, avec le soutien de la communauté internationale, dénoncent ensemble chacune des violations commises par Trump, cela pourrait réduire sa marge de manœuvre. Comment ? En créant les fondations d'une Amérique latine unie, prospère et indépendante. En isolant Trump. En créant la possibilité de former des alliances pour mettre un terme à sa brutalité.

C'est à nous d'écrire l'avenir. À nous de faire en sorte qu'il soit celui du respect universel du droit international et des droits humains. Montrons à Trump que le monde ne lui appartient pas. Aidons l'Amérique latine à se battre collectivement pour des lendemains dignes : Ensemble contre Trump !



## CE UL ouverte + visite de la Fraternelle

**Vendredi 12 juin 2026**

La culture n'est pas, n'est jamais un accessoire. Elle est un outil fondamental de l'émancipation sociale. Notre CE d'UL y a réfléchi et s'est donné pour objectif, une fois par an, de lui laisser de la place, d'avoir une aventure collective la concernant. Celle du 12 juin y est consacrée.

### Au programme

- RDV à 7h30 gare de Champagnole pour monter à St Claude par la ligne des Hirondelles (départ à 7h42),
- CE UL dans les locaux de la Fraternelle + visite guidée,
- Arrivée à Champagnole vers 16h30.

Chacun-e est bienvenue, y compris en dehors du périmètre de notre UL. Si vous voulez participer, merci de nous contacter rapidement (billet collectif SnCF à 6 euros par personne aller-retour et prévoir le prix d'un repas).



# Bréves... mais pas de comptoir !

## Journée nationale d'action des retraité-es le 2 avril



L'UL et le SMRC se sont déplacés pour cette journée nationale d'action, pour réaffirmer que les retraité-es ne sont pas des nantis quand 60% ont une pension inférieure au Smic, quand les discriminations de salaires et de carrière touchent durablement les femmes. Le RDV à Lons était fixé à 15h. Mais peu de monde, 45 personnes, pour exiger la revalorisation des pensions, l'accès aux soins pour tous, le développement des services publics, un autre financement de la Sécu. Plus que jamais il nous faut reconstruire du travail de terrain, travailler à la reconstruction du rapport de force !



## La colle du 1er mai...





# Les médecins du Travail menacés de sanctions : Pourquoi il faut au contraire mettre en place un système de pénalités financières pour les patrons mauvais élèves ! (Chronique du 9 mars 2026)

« La pression exercée sur les médecins concernant les arrêts de travail est contestée avec raison, car l'objectif est essentiellement financier et ne prend pas en compte les causes de leur augmentation. Par ailleurs, en ligne avec la logique imposée par l'idéologie néolibérale, seule la répression est mise en avant alors que l'efficacité, dans ce domaine, réside dans l'élimination des causes, donc la prévention.

En 2024, le ministère du Travail a clairement mis en évidence une augmentation du recours aux soins liée à la dégradation des conditions de travail, en comparant deux études menées en 2012-2013 et 2015-2016. Les résultats montrent que la dégradation des conditions de travail est associée à une augmentation du nombre de consultations médicales, de médicaments remboursés, d'arrêts de travail et d'accidents de travail. Ici, comme dans d'autres domaines en relation avec le travail, les femmes sont plus particulièrement concernées.

En ce qui concerne plus spécifiquement les arrêts de travail, le lien direct avec la qualité des conditions physiques et psychosociales de l'activité professionnelle est très net, montrant une augmentation en cas de dégradation et une diminution en cas d'amélioration.

Par ailleurs, l'augmentation des risques psychosociaux est associée à une augmentation du risque de handicap ou de perte d'autonomie, c'est-à-dire des effets irréversibles. Les chiffres les plus inquiétants se situent au niveau des accidents du travail, dont l'augmentation ici aussi touche plus particulièrement les femmes, avec un nombre de jours d'arrêt de travail plus important que les hommes en cas d'augmentation des risques psychosociaux.

Ces données montrent l'importance pour les professionnels de santé de mieux prendre en compte les expositions professionnelles sur la santé à court terme. Il y a donc nécessité de stopper la pression des employeurs sur les médecins du travail, dont j'ai donné un exemple emblématique dans une chronique récente relatant des contestations de leur expertise auprès de l'ordre des médecins.

De même, l'assurance-maladie devrait se préoccuper de la prévention dans ce domaine : ce serait le meilleur moyen pour limiter les dépenses. Pour cela, la pression ne doit pas être mise sur les médecins mais bien sur les employeurs, afin qu'ils améliorent les conditions de travail de leurs salariés.

Puisque la logique actuelle est celle de la menace de sanctions contre les médecins quand ils n'atteignent pas leurs objectifs, mettons en place un système de pénalités financières pour les employeurs mauvais élèves. Il faut en finir avec la culpabilisation des salariés et des professionnels de santé, tandis que les véritables responsables sont exonérés de leurs responsabilités. »

**Christophe Prudhomme**

**Médecin urgentiste au SAMU 93 et représentant CGT, Christophe Prudhomme écrit une chronique santé tous les mardis dans *l'Humanité*.**



# Solidarité internationale



## Palestine au cœur...

Le 30 mars, c'est la journée de la terre, la commémoration de la grande grève des Palestiniens en 76, contre la spoliation de leurs terres.

Nous nous sommes retrouvés-e une bonne quarantaine devant la mairie de Champagnole, samedi 28 mars, par solidarité bien sûr mais aussi pour continuer à dénoncer les violations du droit international, les massacres qui perdurent et revendiquer leur droit plein et entier à l'autodétermination, à la paix, à la légitimité.

Nous devons surtout cette initiative à nos ami-es Colette et Rémy, de l'association **Tous pour les Droits Humains Fondamentaux**. Merci à eux.



## Et Cuba....

Des camarades de l'UL ont décidé de faire un achat une fois par mois, pour remplir notre caisse solidarité Cuba. Un shampoing, un dentifrice, des pansements, des chaussons pour bébé... Bref de l'utile pour vivre. Nous sommes toutes et tous en capacité de prévoir quelques euros mensuels pour donner de la consistance à nos valeurs, faire en sorte que la solidarité ne soit pas qu'un slogan.... A noter qu'une personne que nous ne connaissions pas à pousser la porte de l'UL suite à notre communiqué de presse faisant appel aux dons. Merci à elle. Certes, c'est une seule mais un petit ruisseau fait toujours de grandes rivières.

**On ne lâche pas Cuba, on ne lâche pas le droit international !**



# Brièves... mais pas de comptoir !

Parce que la Sécu, c'est vital !

35 camarades étaient réunis ce 30 avril à Savagna/Montmorot pour une journée d'étude sur la Sécu, organisée par notre UD et son USR ainsi que notre UL. Elle s'est construite comme un point de départ et non une finalité. Si nous sommes tous d'accord sur les constats et les enjeux (« la Sécu c'est finalement le droit de vivre ! »), il nous reste à travailler sur les possibles dans le cadre de sa reconquête. Parce que comme le 1er mai, la Sécu appartient aux travailleur-es !. La suite dans le prochain numéro, là on manque de place.... Et merci à Catherine Petit et Francis Balay pour leurs interventions.

## 1<sup>er</sup> Mai : L'UL fidèle au Rendez-vous !

Comme tous les ans, un rassemblement a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai dernier à la Stèle du Souvenir du Mont-Rivel. Beau temps et bonne humeur ont été de la partie. Nous en reparlerons plus en détail dans un numéro de « Mémoire de » à venir...



**La Sécurité Sociale,  
elle est vitale !**

On y est tous attaché, elle nous a protégé de la peur des lendemains. Aujourd'hui, on a du mal de se soigner, de payer la mutuelle... C'est notre Sécu qui est attaquée !

**Comprendre pour donner un avenir à la Sécu !**

**Débat public, vendredi 22 mai, 18h, au Rex :**  
« Pourquoi ma mutuelle est de plus en plus chère ? »

la mutuelle  
prévoyance



[catchempa.com@gmail.com](mailto:catchempa.com@gmail.com) - 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins-

Notre flyer pour notre initiative autour des 80 ans de la Sécu



# L'UL et le SMRC ont interpellé par 2 fois les députées : sur le vol du 1er mai et contre le projet de loi Yadan



## 1<sup>er</sup> courrier :

« Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin.

Avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1er mai !

Présentée au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet est de contraindre les salarié-es à travailler et à faire en fait un cadeau aux grands groupes.

La loi Intermarché-Interflora ne serait dans l'intérêt ni des salarié-es ni des petits commerces.

Le 1er mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié non travaillé, sauf pour certaines professions (hôpitaux, énergie, ambulances...) mais obligatoirement payé.

Les artisan-es commerçant-es ont quant à elles et eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1er mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié-es ce jour-là.

Si demain, des commerces peuvent faire travailler le 1er mai, à qui cela profitera -il le plus ? Le boulanger de centre-ville et ses deux salarié-es, ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

L'argument avancé « d'insécurité juridique » pour les petits commerces est un prétexte, au vu du nombre de sanctions dérisoires prononcées (en 2025 seule une poignée d'entreprises sur 35 000 ont été sanctionnées, et les sanctions non appliquées).

L'intention n'est donc pas de sécuriser mais bien d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1er mai.

Cette loi prévoit d'étendre les dérogations :

- ☐ aux établissements de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.)
- ☐ aux commerces de vente alimentaire au détail (primeurs mais aussi supermarchés)
- ☐ aux établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)
- ☐ aux établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...)

La vendeuse chez le fleuriste, à la boulangerie, à la boucherie... beaucoup de salariés concernés sont des salarié-es.

Nous savons qu'une fois qu'un principe saute, la dérogation s'étend progressivement. C'est une première brèche vers la suppression du droit au repos rémunéré du 1er mai : un jour de congé volé !

Le 1<sup>er</sup> mai ne serait pas « payé double »

Le 1<sup>er</sup> mai n'est pas un jour férié comme les autres. Si l'obligation est de travailler ce jour de plus, alors il sera simplement normal d'être payé un jour de plus.



## L'UL et le SMRC ont interpellé par 2 fois les députées : sur le vol du 1er mai et contre le projet de loi Yadan (suite)

Il n'y aura pas de choix puisque le contrat de travail est par définition « la subordination » des salarié·es à la direction. L'entreprise est le lieu où il y a le moins de démocratie. Faire croire qu'on peut avoir le « choix » alors qu'on connaît la nature des divers managements relève d'une profonde méconnaissance, voire illusion.

Le 1<sup>er</sup> mai chômé, payé, n'est pas un luxe, un privilège, au regard de l'intensification, de la pénibilité, de la dégradation des conditions de travail, de l'aspiration à travailler moins et mieux, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée...

C'est pourquoi nous vous demandons de vous opposer à cette loi et de nous faire connaître la nature de votre vote. »



### 2e courrier :

« La proposition de loi de la députée Caroline Yadan vise à criminaliser les critiques de l'Etat israélien et sa politique en instrumentalisant la lutte contre l'antisémitisme. Elle entend forcer les milieux académiques, médiatiques et citoyens à l'autocensure alors même que la survie du peuple palestinien n'a jamais été autant menacée.

Ce projet est dangereux.

La loi Yadan sera soumise au vote de l'Assemblée nationale le 16 avril 2026.

A cause de la procédure accélérée accordée par le gouvernement français, les délais pour son adoption seront considérablement réduits.

Les organisations en solidarité avec la Palestine et de défense des droits humains, des collectifs de citoyen·nes d'origine juive, le milieu académique et les syndicats sont largement mobilisé·es contre cette proposition de loi. En effet, plutôt que de combattre l'antisémitisme et les autres formes de racisme, ce texte cherche à protéger l'État d'Israël des mises en cause liées à ses violations gravissimes et répétées du droit international.

La loi Yadan, véritable machine à censure et accélérateur d'antisémitisme, doit être rejetée. Elle a pour véritable objectif de museler les critiques de l'Etat israélien, en violation des principes de l'Etat de droit et de la liberté d'expression :

□ La députée Caroline Yadan, à l'origine du texte, a été claire sur ses objectifs : elle a déclaré vouloir utiliser cette loi pour interdire les slogans des manifestations en solidarité avec la Palestine. Cette députée instrumentalise régulièrement les accusations d'antisémitisme, de provocation et d'apologie du terrorisme contre les journalistes, juristes en droit international et ONG de défense des droits humains dénonçant les crimes israéliens contre les Palestinien·nes.

□ La loi Yadan élargit la définition des délits de provocation et d'apologie du terrorisme avec des critères si vagues qu'ils pourraient être détournés pour censurer toute critique d'Israël. Cette imprécision bafoue un pilier de l'État de droit : la loi doit être claire et prévisible pour protéger les citoyen·nes contre l'arbitraire judiciaire.

## L'UL et le SMRC ont interpellé par 2 fois les députées : sur le vol du 1er mai et contre le projet de loi Yadan (suite et fin)

□ Elle ajoute aussi les critères de « minoration » et « banalisation » au délit d'apologie du terrorisme, ce qui risque de criminaliser des discours universitaires ou militants visant à expliquer les processus sociaux et historiques ayant mené à la commission d'actes violents ; par exemple, la contextualisation des attaques du 7 octobre dans des décennies d'oppression, d'apartheid et de colonisation contre le peuple palestinien.

□ La loi Yadan crée un nouveau délit interdisant l'« appel à la destruction d'un État » pour censurer les critiques de la nature de l'Etat israélien, comme la dénonciation du régime d'apartheid, le débat sur un État binational ou la revendication d'égalité des droits de la mer au Jourdain.

Alors qu'elle prétend protéger les personnes de confession juive, la loi Yadan affaiblit en réalité le combat contre l'antisémitisme :

□ Elle isole la lutte contre l'antisémitisme de tous les autres racismes, en contradiction avec le principe du combat indissociable contre toutes les formes de haine et de discrimination.

□ Elle associe l'ensemble des citoyen·nes de confession juive aux politiques de l'État israélien. Par l'assignation identitaire des Français·es juif·ves dont elle est porteuse, cette loi les met en danger en prétendant les protéger.

Nous vous demandons de vous y opposer et de nous informer de la nature de votre vote. »



### Prochaines permanences (Locaux de l'UL)

Mardi 5 mai 2026 - 14h00-15h00

Lundi 18 mai 2026 - 14h30-15h30

Mardi 26 mai 2026 - 14h00-15h00

(et sur rendez-vous)

### Matinées d'Education Populaire (Locaux de l'UL)

Samedi 30 mai 2026 - 9h00 : Les congés payés

### 80 ans de la Sécu

Vendredi 22 mai 2026 - initiatives de l'UL Champa

Mercredi 27 mai 2026 - initiative d'Alternative mutualiste (Lons)

### 54<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la CGT (Tours)

Du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2026

### Formation Syndicale d'Accueil (Locaux de l'UL)

Vendredi 5 juin 2026 - 9h00

### CE de l'UL ouverte (Saint-Claude)

Vendredi 12 juin 2026 - 7h30-16h30

### Formation des mandaté.e.s pour les organismes de la Sécurité Sociale

Du 15 au 17 juin 2026 (Locaux de l'UD - Lons)

### Formation CSE/CSST et F3SCT

Du 22 au 26 juin 2026 (Locaux de l'UD - Lons)

#### Ont contribué à ce numéro :

Jacqueline,  
Françoise,  
Francis, Yann et  
plein de petites  
mains de l'UL...

#### Contact :

06 62 23 85 48

06 33 03 65 36

cgt.champa  
@gmail.com

Nous avons aussi une

page **facebook** !

Retrouvez-nous,  
commentez, likez



Remerciements à :

19

Pierre Dharéville, Christophe Prudhomme et l'Humanité.



**Vitale**  
carte d'assurance maladie

depuis le 04/10/1945

Ambroise  
CROIZAT

80 ans de la Sécurité Sociale

